

Article 7

"Titres et prix"

A l'issue des épreuves le titre de *Champion d'Aquitaine - Limousin* sera décerné dans chaque catégorie pour les classements individuels.

Le titre d' *"Équipe championne Régionale"* sera également décerné au département qui aura le meilleur temps de ses trois meilleurs concurrents cumulés.

De plus, Les 10 premiers, répartis entre chaque catégorie reconnue au «championnat de France de ski alpin des sapeurs-pompiers 2013», recevront une participation financière pour leur participation au «Championnat de France Sapeurs-Pompiers 2013»

Article 8

"Assurance"

Le Comité d'Organisation décline toute responsabilité en cas d'accident. Tout compétiteur doit être assuré, tant en ce qui concerne sa protection individuelle, que sa responsabilité civile.

Dans tous les cas, le comité d'organisation ne peut être tenu responsable des conséquences matérielles (bris, vol, perte de matériel, ...) ou corporelles causées par une chute ou un mauvais état de santé.

Article 9

"Dossier d'inscription"

Le Comité d'Organisation se réserve le droit de refuser tout dossier incomplet (annexe 1 & 2, chèque de caution et chèque d'inscription), ou arrivé après la date du 18 février 2012. (cachet de la poste faisant foi)

Article 10

"Sécurité individuelle"

Tous les concurrents inscrits à la course sont obligatoirement tenus par le présent règlement. Le port d'un casque homologué est obligatoire.



Article 11

“Certificat médical”

Un certificat médical de non contre-indication à la pratique du ski en compétition devra être joint au dossier d'inscription (annexe 2). De plus, les participants mineurs devront joindre une autorisation parentale au Comité d'Organisation (annexe 2)

Article 12

“Contrôle antidopage et d'identité”

Le Comité d'Organisation se réserve le droit de faire un contrôle antidopage pour le dépistage de produits interdits. Tout compétiteur refusant de s'y soumettre sera éliminé. Tout coureur faisant l'objet d'un contrôle positif sera éliminé. De plus, une sanction lui interdira de participer à toutes compétitions “Sapeurs-Pompiers”, sur le plan national, pour l'année en cours mais également pour l'année 2013.

Pour tout contrôle d'identité, les pièces d'identité acceptées sont :

- Carte F.N.S.P.F. En cours de validité
- Carte d'identité nationale
- Permis de conduire
- Passeport
- Licence F.F.S.

En cas de contrôle, tout concurrent ne pouvant fournir la preuve de son identité sera éliminé.

Article 13

“Contestation”

Toute réclamation se rapportant au classement ou à d'autres faits de course doit être transmise par écrit au Comité d'Organisation au plus tard 30 minutes après la proclamation des résultats officiels. Passé ce délai, sa requête ne sera plus prise en considération.

Tout litige sera soumis aux officiels de la commission des courses, leur décision sera sans appel.



Article 14

"Retard"

Tout compétiteur en retard au départ pourra exceptionnellement passer APRES tous les autres concurrents. Cette mesure exceptionnelle restera à l'appréciation des organisateurs.

Article 15

"Désistement"

En cas de désistement après la date du 18 février 2012, aucun remboursement ne sera effectué par le Comité d'Organisation.

Bonne glisse !



Merci de retourner les documents dûment remplis ci-dessous :

- Une fiche d'inscription individuelle (annexe 1) par compétiteur inscrit
- Attestations (annexe 2)
- Un chèque à l'ordre de l'U.R.S.P.A.L.

Avant le 18 février 2012

à

*Frédéric MAHE
7 chemin du Tambour
33770 Salles*

ou par mail à :
frederic.mahe1@sfr.fr

*Venez nombreux passer une bonne journée et vous
"mesurer" entre collègues skieurs !!!!!!!*

FICHE D'INSCRIPTION INDIVIDUELLE

Nom : Prénom :

C.I.S. : Département :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone fixe : Téléphone portable : 06

E-mail :@..... (Obligatoire)

Né(e) le : Sexe : Masculin : Féminin :

Discipline :	
<input type="checkbox"/>	Skis alpins
<input type="checkbox"/>	Snowboard
<input type="checkbox"/>	Patinettes
<input type="checkbox"/>	Monoski
<input type="checkbox"/>	Autre (Préciser :))

<input type="checkbox"/>	JSP
<input type="checkbox"/>	SP
<input type="checkbox"/>	PATS
<input type="checkbox"/>	Ancien

Catégorie :	
<input type="checkbox"/>	Minime
<input type="checkbox"/>	Benjamin
<input type="checkbox"/>	Cadet
<input type="checkbox"/>	Junior
<input type="checkbox"/>	Sénior
<input type="checkbox"/>	Master M
<input type="checkbox"/>	Master V

Je joins à cette «fiche d'inscription le chèque n° De la banque D'un montant de 24,75 €, à l'ordre de l'U.R.S.P.A.L.

(Ce montant comprend : Forfait compétiteur : 14,75 € + Participation aux frais de course : 6,00 € + Participation aux frais de restauration : 4,00 €)

ATTESTATION D'ADHESION A L'U.D., L'U.R. ET A LA F.N.S.P.F.

Je soussigné (grade, nom, prénom), fonction
(F.U.D ou son représentant), atteste sur l'honneur que
l'agent ci-dessus est adhérent à l'U.D., l'U.R. Et la F.N.S.P.F. En qualité de sapeur-
pompiier, P.A.T.S., J.S.P. ou ancien.

Fait à le 2012.

Signature

CERTIFICAT MEDICAL

Je soussigné, docteur, atteste sur l'honneur que
l'agent ci-dessus ne présente ce jour aucune contre-indication à la pratique du ski
alpin ou du snowboard en compétition.

Fait à le 2012.

Signature

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné (nom & prénom), qualité (père,
mère ou tuteur),
autorise à participer au 5ème challenge
d'Aquitaine - Limousin en tant que compétiteur, le 3 mars 2012 à La Pierre St
Martin.

Fait à le 2012.

Signature